

11 mai 2005
Français
Original: anglais

Liste des questions

	<i>Page</i>
Question n° 1	3
Question n° 2	3
Question n° 3	4
Question n° 4	4
Question n° 5	5
Question n° 6	6
Questio	

Constitution, législation et mécanisme national de promotion de la femme

1. *Dans ses précédentes conclusions, le Comité a recommandé que « le Gouvernement israélien assure l'application de la Convention dans l'ensemble du territoire qui relève de sa juridiction ». Veuillez indiquer si le Gouvernement israélien assure l'application de la Convention dans l'ensemble du territoire qui relève de sa juridiction, si la Convention est directement applicable et*

b) En outre, et parallèlement, la Commission de la Knesset sur la Constitution, le droit et la justice a entrepris l'élaboration d'une constitution à base consensuelle, et a consacré plus de 60 séances à l

5. *Le rapport signale plusieurs mesures juridiques et administratives concernant la violence à l'égard des femmes sans vraiment préciser si ces mesures sont efficaces ni si des programmes spécifiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes ont été mis en œuvre. Une stratégie d'ensemble pour prévenir la violence à l'égard des femmes a-t-elle été mise en place? Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles en sont les composantes et quelles en ont été les répercussions contre la violence à l'égard des femmes.*

a) La loi de 2000 relative aux droits des victimes d'infractions – qui accorde aux victimes de violence et d'infractions sexuelles un ensemble de droits – a été progressivement mise en œuvre.

b) En 2002, le règlement d'application de cette loi a é

augmente chaque année – 472 en 2002, 1

et une amélioration plus nette encore de celui des enquêteurs spécialisés dans les affaires de violence familiale.

c) Il faut noter que, selon les règlements internes de la police, les membres de la police ont le droit d'arrêter les auteurs de la violation d'une ordonnance d'interdiction, en se fondant sur le degré de gravité de l'infraction et les risques encourus.

d) Plusieurs programmes, séminaires, ateliers et conférences de formation ont été mis en place pour mieux préparer le personnel médical à reconnaître les victimes de violence familiale. Plus de 7 000 médecins, infirmiers, travailleurs sociaux et autres ont participé à ces programmes de 2000 à 2003. En outre, le Ministère de la santé a entrepris un programme visant à encourager le personnel hospitalier à interroger les femmes à propos de la violence, quelle que soit la cause de leur admission à l'hôpital. Le Directeur général de la santé a récemment publié une circulaire obligeant les médecins, dans le cadre de la procédure no

b) S'agissant des allégations portées dans le rapport susmentionné, il faut noter que les détenus pour des infractions liées à la sécurité, comme l'ensemble des détenus du système pénitentiaire israélien, ont le droit de recevoir tout traitement éventuellement requis par leur état de santé.

c) Pour ce qui est des plaintes concernant le recours à la force contre des détenus, la règle applicable au sein du service pénitentiaire israélien est que la force ne doit être utilisée que dans des cas exceptionnels d'émeute et d'insubordination, et doit être limitée à la mesure strictement nécessaire au rétablissement de l'ordre et de la discipline. Des actions comme l'utilisation de gaz lacrymogènes sont subordonnées aux mêmes conditions et ne sont autorisées que dans des circonstances exceptionnelles.

d) Une enquête a été ouverte, mais n'a révélé aucun cas de lésion grave ou de fracture subie par des détenus suite à l'utilisation de tels moyens, comme cela est allégué dans la plainte concernant les deux détenues, Arij Ataf Sbahi Shahabri et Kahara Elsa'adi. Après tout recours éventuel à la force, les autorités pénitentiaires proposent aux détenus de se faire examiner par un médecin ou un auxiliaire médical. Si des blessures sont constatées, le détenu reçoit les soins médicaux nécessaires.

e) Par conséquent, le rapport conclut que, concernant les détenues A. M. et M. S.

b) Il est difficile de chiffrer le nombre exact de personnes victimes de la traite aux fins de prostitution, en Israël. En 2003, la police estimait qu'environ 2 000 à 3 000 femmes s'adonnaient à la prostitution en Israël et que la plupart d'entre elles étaient en effet des victimes de la traite. D'après les estimations de la police,

f)

e) À la fin de 2002, le législateur a modifié la *Planning and Building Law*, de manière à prévoir obligatoirement un représentant des organisations féminines au Conseil national de la planification et d

dans le Service », les Forces de défense israéliennes ont pris un certain nombre de mesures pour appliquer cette décision. Il a été procédé notamment à une étude systématique de tous les décrets militaires publiés pour mettre en évidence les disparités entre hommes et femmes. Au cours de la période 2002-2003 on a examiné 360 de ces décrets et le Bureau du Conseiller spécialiste des questions féminines a constaté une discrimination entre les sexes dans 74 % d'entre eux. Une autre mesure prise pour établir la parité hommes-femmes dans les postes de combat ou assimilés, est ce qui concerne les postes de commandant en chef de compagnie afin d'ouvrir de nouveaux postes réservés aux femmes servant dans les forces de défense.

e) Une autre modification concerne les femmes du corps de réserve occupant des postes de combat ou assimilés, qui servent maintenant jusqu'à 54 s

prochaines élections locales, notamment dans le secteur arabe. Des appels ont également été lancés par ce service et par le syndicat des administrations locales pour nommer des femmes à des postes de responsabilité dans les entreprises municipales.

g) En mars 2005 il y avait 53 femmes arabes dans la police – une Samaritaine, 19 Chrétiennes, 12 Musulmanes, 14 de religions diverses et 7 de religion inconnue.

h) Les femmes constituent 21 % des forces de police, ce qui représente une légère diminution depuis le troisième rapport périodique (23 %). Le pourcentage des femmes officiers est plus élevé, 23,4 % des officiers de la police étant des femmes.

Pourcentage des femmes dans les forces de police en 2004

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>		Total	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	Nombre	Pourcentage
Non-officiers	3 362	74,88	13 361	78,39	16 723	77,66
Officiers	1 128	25,12	3 684	21,16	4 812	22,34
Total	4 490	100,00	17 045	100,00	21 535	100,00

leur sexe; s'adressant à eux avec un langage ne faisant pas de différence entre les sexes; et éliminant les illustrations et les dessins sexistes des livres scolaires.

15. *Dan*

Candidats et diplômés

	<i>Candidats</i>		<i>Diplômés</i>	
	Total	<i>Élèves en dernière année de secondaire (%)</i>	Total	<i>Élèves en dernière année de secondaire (%)</i>
Secteur scolaire juif				
Garçons	30 869	75,1	20 326	49,5
Filles	35 176	84,3	26 305	63,0
Secteur scolaire arabe				
Garçons	5 373	84,0	2 858	44,7
Filles	7 270	91,7	4 464	56,3

Source : Bureau central de statistique (2004).

b) Le service du Ministère de l'éducation, de la culture et des sports chargé de

l'année universitaire 2002/03, 6,4 % de femmes juives, âgées de 20 à 29 ans, ont fréquenté ces établissements, contre 5,6 % en 1999/00. Le pourcentage de femmes arabes qui les fréquentent est de 4,4% (contre 4,6 % en 1999/00).

e) En dE

possibilités de gagner leur vie, tout en améliorant leurs qualifications professionnelles. Les participants au programme reçoivent les prestations suivantes : ceux qui augmentent leur rémunération d'au moins 1 200 NIS par rapport


f) Dans le secteur arabe, le salaire des femmes était 7 % supérieur à celui des hommes. Cela tient au fait que 47 % d'entre elles occupent des emplois dans l'enseignement ou dans des fonctions auxiliaires ou techniques, tandis que 64 % des hommes arabes sont des ouvriers qualifiés ou non qualifiés employés dans la construction et l'industrie. Ces différences s'accroissent avec l'âge, même si les revenus des deux sexes augmentent au fil des années.

g) En 2003, 27 % des femmes exerçant une profession avaient fréquenté l'école pendant 16 ans ou plus, contre 23 % des hommes. Par ailleurs, 0,65 % des femmes avaient fait entre 0 et 4 ans d'études primaires, contre 0,09 % des hommes. Le degré d'instruction est un facteur déterminant de la participation des femmes à la population active et leur taux de participation est directement proportionnel à leur niveau d'éducation. Le degré d'i

ont entre 25 et 34 ans et entre 35 et 44

de plus de 65 ans représentaient 11,2 % de la population féminine, alors que le pourcentage était de 8,53 % pour la population masculine.

f) Au cours des deux dernières décennies (1981-2001), l'espérance de vie des Israéliens a augmenté de 5,3 ans pour les femmes et de 4,6 ans pour les hommes. Plus de la moitié des femmes âgées sont veuves, alors que l'on compte seulement 16 % de veufs. du fait, essentielleme



forme la plus courante de cancer chez les femmes (ainsi que dans la

Gouvernement a ratifié la Convention, il n'èa jam

eau ni aux ressources de première nécessité comme l'électricité et l'eau, en fonction de la religion ou de la nationalité.

- b) Il y a certaines difficultés d'accès a

145 000 Bédouins vivent dans le Néguev, dont environ 83 000 répartis dans sept villes, tandis que le reste est dispersé dans des

cliniques financées par les fonds spéciaux, les antennes médicales réservées aux

